

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	23 juin 2023
Numéro	23.217	Heure	13h26

Auteur-e(s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif) : ad 23.010
------------------------------	-----------------------------------

Titre : Pour un congé parental d'adoption

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de présenter un projet de loi visant l'introduction d'un congé parental d'adoption de 16 semaines à se répartir librement entre les parents selon les modalités prévues dans la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (LAPG).

Développement (obligatoire) :

Un congé parental d'adoption de deux semaines a été instauré au niveau fédéral. Le Conseil d'État neuchâtelois a estimé que cette proposition était suffisante et ne souhaite pas étendre ce congé au niveau cantonal. Cependant, deux semaines pour accueillir un enfant dans une famille adoptive est bien trop peu ! Nous demandons un congé parental de 16 semaines, soit comparable à celui octroyé aux parents biologiques, à partager entre les parents.

La motion populaire 12.135 demandait l'introduction d'un congé maternel d'adoption. Aujourd'hui, nous pensons que les deux parents doivent pouvoir bénéficier de ce congé. Pour reprendre fidèlement l'argumentaire des motionnaires de l'époque, un congé d'adoption permettrait aux parents d'accueillir leur enfant dans de bonnes conditions et de tisser les liens d'attachement. Les procédures d'adoption nécessitent déjà un fort engagement des parents adoptants sur le plan émotionnel et un grand investissement en temps et en argent.

Nous rappelons que l'article 16x de la LAPG prévoit que « *les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de cette prestation, des cotisations particulières* ».

Dans notre canton, les employé-e-s de l'État bénéficient d'un congé d'adoption de 4 mois à partager entre les deux parents et rémunéré à 100%.

Certains cantons et employeurs prévoient un congé d'adoption pour leurs employé-e-s, à l'image du canton de Genève (16 semaines) ou de ceux de Vaud et de Fribourg (versement d'indemnités journalières en cas d'adoption).

Le nombre d'adoptions dans le canton de Neuchâtel est faible (moins de 10 par année), les coûts de cette mesure seront donc restreints à l'échelle cantonale, avec un bénéfice réel pour les familles adoptives à la clé. Le Conseil fédéral avait estimé un coût approximatif de 10'000 francs par adoption le 7 mars 2011.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sarah Blum	Cloé Dutoit	Michèle Gillard
Patrick Erard	Marie-France Vaucher	Diane Skartsounis
Olivier Beroud	Manon Roux	Barbara Blanc
Fanny Gretilat	Marina Schneeberger	Monique Erard
Jean-Marie Rotzer	Céline Barrelet	Jasmine Herrera
Adriana Ioset	Brigitte Neuhaus	Christine Ammann Tschopp
Niel Smith	Marc Fatton	Auréli Gressot